

DES DOCUMENTS PEU CONNUS SORTIS DE L'OUBLI

La *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* se propose de rééditer certaines études ou documents d'histoire ayant trait à notre proche région, peu accessibles ou simplement oubliés.

Dans le cas où les droits sur la propriété intellectuelle ne sont pas éteints, une autorisation écrite des ayants droit (s'il en existe) sera requise.

Dans cette optique, Daniel Brentchaloff nous a proposé de publier cette année une **description de Fréjus, extraite de l'ouvrage publié en 1787 par François Achard**, dont le frontispice est celui-ci :

DESCRIPTION

*HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE et TOPOGRAPHIQUE
des Villes, Bourgs, Villages & Hameaux de la
Provence ancienne & moderne, du Comté-Venaissin,
de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, &c
pour servir de suite au Dictionnaire de la Provence.*

**Par M. ACHARD, Médecin de Marseille
Membre de plusieurs Académies.**

*PRÉCÉDÉE d'un Discours sur l'état actuel de la
Provence, par M. BOUCHE, Avocat au Parlement
d'Aix, associé à l'Académie de Marseille, de celle
des Arcades de Rome, &c.*

**A AIX,
De l'Imprimerie de PIERRE-JOSEPH CALMEN, Imprimeur
du Roi, du Clergé & de l'Université, rue Plate-Forme.**

M. DCC. LXXXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI.

Nous reproduisons l'article « Fréjus », pages 548-557 de l'ouvrage, en respectant la typographie et l'orthographe de l'époque.

Pour la description des autres communes, on se reportera à l'ouvrage, consultable aux archives départementales.

FRÉJUS, que l'on écrit aussi FRÉJULS, en latin *Forum Julii*, aujourd'hui *Forojulium*; Ville Episcopale, située dans le ressort de la Viguerie de Draguignan; on y compte 18 feux. Cette Ville est située à peu de distance de la montagne d'Esterel, à demi-lieue de l'embouchure de la rivière d'Argens, à 18 lieues d'Aix, 13 de Toulon & 6 d'Antibes. Long. 24. 27. 5 Lat. 43. 27. 20. C'étoit autrefois un Port de Mer, qui s'est comblé & la Ville est actuellement à près de deux mille de la côte maritime.

L'Assemblée Générale de la Provence sollicita & obtint en 1778 un Arrêt du Conseil qui lui accorda une remise de cent cinquante mille livres, pour être employée au rétablissement du Port de Fréjus, conjointement avec pareille somme qui seroit fournie par le Pays & par les Communautés de la Viguerie de Draguignan. L'utilité de ce projet paroisoit indubitable. *Fréjus* (disoit-on) *n'est plus cette Ville autrefois si florissante par son Commerce & la fertilité de son terroir. Son Port s'est changé en un lieu marécageux dont les exhalaisons altèrent la santé des habitans.* Le rétablissement du Port paroisoit devoir effacer la trace de ces maux. Cependant des vérifications exactes ont démontré que l'exécution en seroit trop difficile, trop coûteuse, peut-être même incertaine & périlleuse. M. le Marquis de Castellane, premier Consul d'Aix, Procureur du Pays en 1781, s'étant porté sur les lieux, remarqua qu'un moyen se présentoit pour délivrer les habitans de Fréjuls des maladies épidémiques, que la proximité des marais leur occasionne.

Ce moyen consistoit à dessécher les marais de l'*Escas*, & à combler celui que forme l'ancien Port, en y dérivant le cours du torrent du *Reyran*. Il jugea encore qu'il seroit facile de procurer à l'habitant une boisson salubre, en amenant dans la Ville une source qui se jète dans le *Reyran*; & enfin qu'on suppléeroit aux difficultés du creusement du Port de Fréjuls, en établissant un Port à *S. Rapheau* qui se trouve à très peu de distance. Ses vues judicieuses & éclairées sont rapportées dans le Mémoire auquel l'Assemblée Générale du mois de Janvier 1782 a applaudi. La même Assemblée délibéra de supplier Sa Majesté de vouloir bien consentir que le secours

de cent cinquante mille livres accordé pour le rétablissement de l'ancien Port, fût employé avec un pareil secours du Pays, à des objets également propres à préserver Fréjuls des maladies habituelles qui affligent ses habitans, & à profiter des moyens & des facilités que le voisinage de la Mer offre à la prospérité, & à l'accroissement du Commerce de cette contrée.

La Délibération ajoute, que le Pays contribuera d'un tiers à la dépense nécessaire pour la conduite de la source indiquée, à condition que la Communauté fournira, de son chef, un autre tiers, & que le tiers restant sera pris sur le secours accordé par le Roi. Elle chargea MM. les Procureurs du Pays de faire lever les plans & dresser les devis du projet de dérivation du torrent de *Reyran* dans les marais de l'ancien Port, & leur donna le pouvoir de faire procéder à l'exécution de ce projet, le cas échéant, sur les fonds des secours accordés; de solliciter la concession des terrains occupés par les marais de l'*Escas* & autres, en faveur de ceux qui se chargeroient de faire les ouvrages nécessaires pour les dessécher; & enfin de faire lever le plan du Port de *S. Rapheau* & de dresser le devis des ouvrages qui pourroient rendre ce Port plus commode & plus utile au Commerce.

Cette Délibération a été exécutée dans tout ce qui a trait aux dessèchemens des marais: cet objet parut le plus urgent. On y fut d'autant plus incité, que la Communauté de Fréjuls adressa aux Procureurs du Pays l'extrait d'une Délibération du 27 Janvier, par laquelle elle les prie de vouloir bien accepter les étangs & marais des *Escas* & *Mandras*, pour en faite tout ce qu'ils jugeroient convenable, leur cédant & transportant à perpétuité, en tant que cette Communauté le peut, tout droit de propriété qu'elle pourroit avoir sur l'emplacement desdits étangs & marais dont elle ne retire aucun bénéfice, & qui infectent l'habitation. D'autre part, M. l'Evêque, (*Emmanuel-François de Bausset de Roquefort*), Seigneur spirituel & temporel de Fréjuls, consigna dans un acte du 19 mai 1782, reçu par Me. Gaston Notaire, qu'il abandonnoit volontairement aux Srs. Procureurs du Pays tous les droits quelconques qu'il pourroit avoir sur les marais de *Fréjuls*, *S. Rapheau*, *Agaye*, le *Puget*, *Roquebrune* & *Ville-Peys*, dans la vue de

seconder le projet de dessèchement de ces marais.
– L'extrait de cet acte est aux Archives du Pays.

Les Procureurs du Pays adressèrent au Ministre des Finances un Mémoire, par lequel ils lui demandoient qu'il plût à Sa Majesté les aider dans cette entreprise, du succès de laquelle dépendent la conservation & l'accroissement d'une des plus belles Contrées de la Provence : 1°. En leur permettant d'appliquer aux travaux du dessèchement le secours de cent cinquante mille livres accordé par l'Arrêt du Conseil du 14 Octobre 1779 ; 2°. En confirmant en tant que de besoin, les délaissemens faits à la Province, tant par M. l'Evêque, que par la Ville de Fréjuls, des marais des *Escas & Mandras* ; 3°. En fixant aux propriétaires des marais, dits de *la Beaume*, situés au Nord de la Ville, un délai pour en faire le dessèchement, lequel délai passé, la Province seroit autorisée à y pourvoir, en indemnisant les propriétaires ; 4°. En concédant à la Province le marais de *Ville-Peys*, voisin de la Ville. L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu le 22 Août 1782, a approuvé toutes les demandes contenues dans le Mémoire adressé au Ministre des Finances, dont nous venons de parler. Par Contrat du 29 Mai 1783, les Procureurs du Pays délivrèrent à *Joseph Cremonen*, Suisse d'origine, résidant à Fréjuls, l'entreprise des ouvrages nécessaires pour détourner le torrent du *Reyran* dans le marais du Port de Fréjuls, depuis le Port du *Reiranet*, jusqu'à l'entrée du marais ; moyennant la somme de quarante-neuf mille sept cent soixante-cinq livres cinq sols, sous le cautionnement solidaire de Pierre-Jean-Marius Maunier, Syndic des Economats du Diocèse de Fréjuls. Les marais des *Escas & Mandras* furent desséchés, d'après les plans du sieur *Sigaud*, Ingénieur de la Province, avec tant d'intelligence & de bonheur, que plus des deux tiers ont été semés. Des endroits où l'on se promenoit en 1782 en bateau, ont déjà porté deux récoltes. La dérivation qui doit jeter le torrent du *Reiran* dans l'ancien Port, étoit extrêmement avancée en 1783. On donna aux eaux de ce marais une vidange dans la Mer, qui permit aux voitures d'y passer dessus, tout l'Eté. Aussi résulta-t-il des Registres de l'Hôpital, qu'il y a eu beaucoup moins de maladies à Fréjuls cette année que dans les précédentes.

Un Arrêt du Conseil du 28 Mars 1783 ordonne que le propriétaire de l'ancien Port le fera dessécher sous la direction de l'Ingénieur du Pays, ou qu'à son refus, les Srs. Procureurs du Pays seroient autorisés à procéder au dessèchement, en remboursant la valeur de ce marais, suivant l'estimation qui en seroit faite.

On ne doit pas oublier ici que M. l'Evêque a prévenu les maladies du peuple, en faisant amasser de la glace qu'il a soin de faire distribuer aux habitans pendant les chaleurs de l'Eté : cet antiseptique a très-bien réussi.

Jules-César donna son nom à cette Ville, en la faisant appeler *Forum Julii* : c'est ce nom latin qui a été transformé dans la suite en celui de Fréjuls. Auparavant Fréjuls avoit été appelée *Colonia octavianorum, pacensis & classica*, parce qu'elle avoit été un des Arsenaux maritimes d'Auguste.

Les anciens murs de Fréjuls, dont il reste encore des vestiges considérables, & dont la circonférence étoit de cinq mille pas, furent bâtis avec toute la solidité que les Romains savoient donner à leurs édifices ; ils étoient défendus d'espace en espace par des Tours qui n'étoient pas moins solides. Les Vandales & les Goths détruisirent ces beaux monumens, dont il reste cependant quelques vestiges.

La *Porte Romaine* fut bâtie par Jules-César, pour illustrer une Ville qu'il avoit honorée de son nom. Cette Porte est bâtie de grosses pierres de taille : elle consistoit en deux Arcs, distans d'une canne & demie l'une de l'autre, c'est-à-dire de neuf pieds de longueur. L'entre-deux étoit voûté ; mais l'Arc oriental & la voûte sont tombés, & il n'y a que l'Arc du côté de la Ville qui subsiste encore ; cependant la pierre du milieu, qui sert comme de clé est tellement usée, et semble tenir à si peu de chose, que plusieurs ont la foiblesse de craindre que cet Arc ne leur tombe dessus dans le moment qu'ils passent au-dessous. Depuis le rez-de-chaussée jusqu'au ceintre, cette Porte a trente-deux emfans de hauteur, vingt-trois de largeur (L'*Empan* ou *Palme* est en Provence de neuf pouces). Il y avoit au-dessus des pièces d'architecture du goût de ce tems-là, qui servoient d'ornement ; & il reste encore beaucoup de maçonnerie sur le pilier méridional

qui soutenoit cette Porte. Nous voyons par là qu'elle étoit extrêmement élevée. *Je n'ai pas vu en France une Porte de Ville* (dit Girardin, Hist. de Fréjuls) *qui approche de la magnificence de celle-ci*. On lui dispute avec raison que cette Porte puisse être comparée aux magnifiques Portes de S. Denis, de S. Martin, & de S. Bernard qu'on voit à Paris. Les restes de la Porte Romaine sont à l'Orient de la ville de Fréjuls, & à trois ou quatre cent pas des nouveaux murs de cette Ville¹.

La seconde Porte *Antique*, qui subsiste encore, au moins quant à un Arc, est celle qu'on nomme la *Porte dorée*², ou Porte d'or, *Porta aurea*, à cause des grands cloux de fer à *tête dorée*, qui y sont placés dans la maçonnerie, à distance presque égale, & que l'on voit encore dans l'entre-deux des pierres qui parent les piliers de cette Porte. Elle avoit trente-quatre emfans de hauteur, du rez de terre au plus haut point de son ceintre qui subsiste encore, & seize emfans & demi de largeur. Elle consistoit en trois Arcs, dont celui du milieu étoit plus large que les deux autres qui sont aujourd'hui abattus. Cet édifice étoit bâti de la même manière que les murs, les Tours & la Porte Romaine.

La troisième Porte est en assez bon état, & porte un nom qui ne fait pas honneur à l'antiquité, puisqu'on la nomme la *Porte pâtissière*. Les Magistrats la firent murer il y a quelques années. Le ceintre est tout entier, mais bas, & sa longueur répond à son élévation.

La quatrième porte *Antique*, dont nous allons parler, est tout-à-fait remarquable, & d'une fabrique particulière, selon le dernier Historien de Fréjuls, mais qui ne dit point en quoi. Il se contente d'observer qu'elle est enfermée dans le jardin potager des Pères Cordeliers. C'étoit par cette Porte que ceux qui venaient des Gaules, entroient dans Fréjuls. On trouvoit d'abord une grande demi-lune de quatre-vingt-dix pas de circuit interne, dont les murs, quoique bâtis depuis dix-huit siècles, sont encore entiers & fort élevés. On aperçoit au fond de cette demi-lune deux portes semblables dans leurs dimensions, & éloignées de douze pas l'une de l'autre. Elles

avoient chacune plus de neuf pieds douze lignes de largeur. Les avenues de ces deux portes étoient défendues par deux grandes Tours de vingt-quatre pas de circonférence, situées aux deux cornes de cette vaste demi-lune.

Pendant que les Romains furent maîtres de la ville de Fréjuls, ils l'enrichirent des monumens les plus magnifiques & entr'autres d'un aqueduc qui y conduisoit les eaux de la rivière de Siagne qui en est éloignée de plus de sept lieues vers le Nord. La branche de cette rivière qui sort d'un rocher dans la terre de Mons, fournissoit à cet aqueduc une eau claire & salubre en tout tems. Le lit de la rivière est aujourd'hui un peu plus bas que la prise de l'eau dans l'aqueduc. C'est un conduit souterrain, voûté, bâti solidement, qui suit constamment le niveau de la ville de Fréjuls. Tantôt cet aqueduc paroît à la superficie de la terre, tantôt il s'enfonce profondément. Sa direction est coupée en divers endroits, & fait plusieurs contours pour garder le niveau, ce qui lui fait parcourir plus de 14 lieues de terrain. On a percé avec le ciseau et le pic, des rochers qui s'opposoient à sa marche directe ; l'usage de la poudre à canon n'étant point connu alors, quelle constance & quel nombre de bras il a fallu employer à ces travaux ? C'est ce qu'on observe dans la terre de Beau-Regard, à un rocher fort élevé qu'on nomme *Roquo taillado*, à travers duquel passe le Canal. Il n'y a qu'un petit Pont de la même pierre entre les parties vides, d'où l'on découvre le canal voûté dans le fond, & les traces du ciseau dans la pierre calcaire. Cette précaution parut nécessaire pour obvier plus facilement au dérangement du Canal, quoiqu'il fût assez large en dedans, & qu'un homme pût s'y tenir debout (il avoit près de six pieds de hauteur).

Lorsque le terrain est bas, des arches fort élevées soutiennent le canal pour lui faire garder le niveau ; ces arches s'élèvent et s'abaissent successivement, suivant la pente de celui-ci. Il passe par les terroirs de Puibresson, de Turrettes, de Calian, de Montauron, suit la vallée de *Fondurance*, & va déboucher à l'extrémité orientale de Fréjuls, par des arches qui s'élèvent à la hauteur de 9 toises, attendu la profondeur du terrain, jusqu'à Fréjuls. La plupart de ces arches sont détruites ; il en existe encore quelques unes

1 Voir illustration à la fin de cet article.

2 Voir illustration de la couverture.

avec des restes du conduit. La maçonnerie qui lie les pierres de grès, de quartz & de granit, dont on avoit construit ces arches, a acquis la dureté de la pierre même. Les particuliers qui ont voulu détruire quelques unes de ces arches qui traversoient leurs biens, n'en sont venus à bout qu'avec beaucoup de peine & de travail. On sait de quelle manière les Romains employaient la chaux vive dans leurs édifices. Leur mortier, fait avec la pozzolane ou l'argile vitrifiée, est indestructible, & brave encore les injures du tems.

Cette description de l'aqueduc est tirée mot à mot de l'Histoire Naturelle de Darluc, qui ajoute que la *Porte de Rome* solidement bâtie, & qu'il avoit vue dans son enfance, fut détruite par un coup de tonnerre ; que ce météore fit en un instant ce qu'on n'auroit pu faire qu'à grands frais & avec beaucoup de tems, par les seules forces humaines.

La ville de Fréjuls subsista pendant plusieurs siècles dans l'état florissant où les Romains l'avoient mise ; mais comme tout change avec le tems, elle fut prise, saccagée & ravagée par les Sarrasins. Vers l'an 850, une troupe de ces Barbares aborda dans le Golfe qu'Antonin nomme *Sinus Sambracitanus*, connu aujourd'hui sous le nom de Golfe de Grimaud, à 4 lieues S.S.O. de Fréjuls ; & ayant trouvé le Pays fort à leur gré, ils le pillèrent autant qu'il leur fut possible, puis grimant sur les montagnes voisines, ils allèrent s'établir sur une qui n'étoit dominée d'aucun endroit, & qui étoit située près d'un lieu nommé *Fraxinetum*, aujourd'hui *Fraxinet* ou *Frainet*, ou *la Garde-Frainet*, à 3 lieues & demie S.O. de Fréjuls. Ils y établirent une place presque imprenable, d'où ils mettoient le Pays des environs à contribution, ou pour mieux dire, à feu & à sang. *Guillaume*, Comte de Provence, premier du nom, mit des troupes en campagne pour exterminer ces Barbares, en quoi il fut puissamment aidé par deux Gentilshommes Provençaux, dont l'un nommé *Gibelin*, fils de Grimault, Seigneur d'Antibes, tenoit la campagne ; celui-ci les défit près de *Tourtour*, à trois lieues & demie N.O. de Draguignan. L'autre Gentilhomme Provençal, qui contribua aussi beaucoup à la ruine des Sarrasins, se nommoit *Bobon* ou *Beuvon*, & joignoit la sainteté à la profession des

armes. Il étoit natif du Diocèse de Sisteron, comme nous l'avons dit en son article, vol. I de l'Histoire des Hommes Illustres de la Provence. Bobon forma le dessein de s'emparer d'une montagne nommée Pierre-Impie ou Pigros, qui étoit vis-à-vis de Fraxinet. Comme il commençoit à s'y fortifier, le Capitaine du Château de la *Garde* vint se plaindre à lui de ce que le Capitaine de la forteresse des Sarrasins lui avoit enlevé sa femme, & offrit de lui remettre secrètement la place entre les mains, afin de faciliter les moyens de chasser les Barbares de toute la côte. Bobon accepta l'offre, & prit de si bonnes mesures, que non seulement il s'empara du Château de la *Garde*, mais qu'il fit encore prisonnier le chef des Sarrasins & ses enfans. Il fit main-basse sur tous ceux qui lui résistèrent, & ne fit grace qu'à ceux qui embrassèrent le Christianisme ; de ce nombre furent le Capitaine & ses enfans. Avant cette dernière & grande défaite des Sarrasins, ces infidèles avoient pillé, saccagé, brûlé & détruit la ville de Fréjuls vers l'an 940. Environ trente ans après, *Riculphe*, l'un des plus grands Evêques qu'ait eus l'Eglise de Fréjuls, résolut de rebâtir l'Eglise détruite, & de rassembler dans la Ville dévastée le peuple & le Clergé. Ce Prélat vint à bout de son dessein, & fit construire l'Eglise telle qu'elle subsiste aujourd'hui. Elle a plus de quatre-vingt pas de longueur ; elle est bâtie et voûtée en pierres de taille ; on y entre par une grande porte latérale. Elle a été dédiée à Dieu sous l'invocation de la Ste. Vierge. Son Chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Archidiacre, d'un Capiscol, d'un Sacristain, de huit Chanoines & de douze Bénéficiers.

La cathédrale est sous l'invocation de la Ste. Vierge ; la Paroisse contigue étant une des neufs de l'Eglise, est dédiée à *S. Etienne*. Le Diocèse comprend les Paroisses suivantes :

1. FRÉJULS, *Cathédrale*.
2. Ampus.
3. Les Arcs.
4. Aups, *Collégiale*.
5. Auvaye.
6. Bagnols.
7. Bargeme.
8. Bargemont.
9. Barjols, *Collégiale*.

10. La Bastide d'Esclapons.
11. La Bastidonne du Prévôt.
12. Baudron.
13. Broves.
14. Cabasse.
15. Calas.
16. Calian.
17. Le Canet.
18. Carces.
19. Château-double.
20. Château-vieil.
21. Claviers.
22. Cogolin.
23. Comps.
24. Cotignac.
25. Draguignan, *Collégiale*.
26. Entrecasteaux.
27. Esclans.
28. Esclapons.
29. Escragnoles.
30. Esperel.
31. Fabrègues *de la Paroisse d'Aulps*.
32. Faience.
33. Figaniere.
34. Flassan.
35. Flayosc
36. Fos-Amphoux.
37. Garcin ou Gassin.
38. La Garde près de Draguignan.
39. La Garde-Fraynet.
40. Gonfaron.
41. Grimaud.
42. Lorgues.
43. Le Luc.
44. La Martre.
45. Méaulx.
46. La Molle.
47. Montauroux.
48. Monferat.
49. Montfort.
50. Mons.
51. La Motte.
52. La Moure.
53. Le Muy.
54. La Napoule.
55. Pignans, *Collégiale*.
56. Pontevès.
57. Pugeton.
58. Puibresson.
59. Ramatuelle.

60. Le Revest.
61. Roquebrune.
62. La Roque d'Esclapon.
63. Salernes.
64. Seillans.
65. Seranon.
66. Sillans.
67. Taradel.
68. Le Touronnet.
69. Tourrettes.
70. Tourtour.
71. Trans.
72. Vidauban.
73. Villecrose.
74. Villehaute.
75. Villepeys.
76. S. Blaise.
77. S. Esteve.
78. S. Raphaël.
79. S. Tropès.
80. Ste. Maxime.

La cathédrale reconnoît pour second Patron S. Léonce, Evêque de Fréjuls, qui siégeoit au quatrième siècle ou au commencement du cinquième.

La fondation du Séminaire a été commencée par les soins & les bienfaits de *Charles de Tassi*, Chanoine de l'Eglise Cathédrale, & achevée au moyen d'une pension de quinze cent livres, que M. *Ondedei*, Evêque de Fréjuls, obtint du Roi en 1664 pour l'entretien de cette Maison, qui est dirigée par des Prêtres séculiers.

L'Hôtel-Dieu consiste en trois corps de logis réguliers ; il est desservi par des Sœurs de la Charité, que M. de Fleuri, dans le tems qu'il étoit Evêque de Fréjuls, fit venir de Nevers, & fonda pour servir les malades, qui dans cet Hôpital sont bien soignés tant pour le spirituel, que pour le temporel.

Les Cordeliers-Observantins étoient établis depuis fort long-tems à Fréjuls : ils succédèrent aux Minimes vers l'an 1553, & ont abandonné vers l'an 1784.

Les Jésuites y avoient obtenu un petit établissement en 1637. Barthelemi de Camelin, Evêque de cette Ville, les y avoit appellés ; ils ont été forcés de l'abandonner en 1763. Ce fut aussi ce même Prélat qui fonda à Fréjuls un Monastère

de Religieuses en 1631, dans lequel il mit d'abord des Bénédictines qu'il avoit fait venir de Tarascon ; mais en 1633, il leur substitua des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique, qui lui furent envoyées de *S. Etienne en Forest*. Ces Religieuses reconnurent au commencement l'obéissance de l'Ordre ; les contestations & les procès qu'elles eurent avec les Dominicains les firent passer sous l'obéissance de l'Evêque Diocésain ; ce qui leur fut accordé par un bref du Pape de l'an 1659. La Maison de ces Filles est bien bâtie, & leur Eglise est fort propre. La Communauté a été long-tems composée de quarante Religieuses de chœur, mais ce nombre est fort diminué depuis les pertes que cette Maison a souffertes à l'occasion du fameux système de *Law*. Le même Prélat établit en 1634 les Dominicains dans la Chapelle de *N.D. de Consolation*, hors de la Ville, tout près de l'Amphithéâtre, où ils sont encore.

Le Monastère des Bernardines ou des Filles de l'Ordre de Cîteaux, fut fondé par Pierre de Camelin, Evêque de Fréjuls, & neveu de Barthelemi, le 18 septembre 1647. Cet Evêque fit venir des Religieuses du Monastère de la Roche, près de Genève ; il y en avoit parmi elles qui avoient été sous la direction de S. François de Sales. Ce Monastère a été détruit pendant l'Episcopat de M. du Bellay, à cause de sa pauvreté, & ses biens ont été donnés aux Dominicains.

Alphonse, Comte de Provence, donna la Souveraineté & juridiction de cette Ville en 1203 à l'Evêque Raimond. Depuis lors l'Evêque fait exercer toute la Justice à Fréjuls : cette Ville lui paye cens, & est tenue à la réparation de son Palais s'il vient à tomber en ruine. Outre cela, il est Seigneur de plusieurs belles terres.

La Régale n'a point lieu dans ce Diocèse ; pendant la vacance du Siègne, le Vicaire général confère de plein droit les Bénéfices qui sont à la nomination de l'Evêque.

Les habits pontificaux que porte l'Evêque lors de sa première entrée, sont dus au Chapitre, & ont été appréciés, par Arrêt du Parlement de Provence, à quatre mille huit cent livres.

L'on peut voir dans l'Histoire des Volcans éteints du Vivarais par M. Faujas de S. Fonds,

une lettre de M. Bernard, de l'Académie de Marseille, Directeur adjoint de l'Observatoire Royal de la Marine de cette Ville, dans laquelle il parle des volcans qui ont procuré des laves à la ville de Fréjuls, & où il annonce les lieux où ces volcans ont dû exister. M. de Lamanon n'a vu ces laves qu'après M. Bernard, & ce que Darluc en dit dans son Histoire Naturelle de Provence n'est pas tout-à-fait conforme à la vérité.

Le Golfe de Fréjus est situé entre la pointe d'Agay & le *Cap Bonioux*. Il y a au bord de la Mer une plage qu'on nomme *la Plage de S. Raphaël*, du nom d'un joli Village bâti près de la côte, dont nous parlerons en son lieu.

La Mer s'est retirée de plus de demi-lieue, puisqu'elle baignoit autrefois les murs de Fréjuls. Au Sud de cette Ville, à peu de distance O. de S. Raphaël, on voit encore les traces d'un môle qui y avoit été construit autrefois. Les atterrissemens du fleuve d'Argens, & les flots de la mer qui y ont charrié des sables, ont comblé peu-à-peu le Port de Fréjuls. Nous voyons sensiblement sur la côte de la Provence des lieux où la Mer a gagné sur les terres, & d'autres d'où elle s'est retirée. On sait combien les travaux de ce Port ont coûté, & quelle difficulté il y auroit à le rétablir. Les Barques qui viennent charger à Fréjuls ou y débarquer des marchandises, abordent à la plage de S. Raphaël.

Fréjuls députe aux Assemblées de la Province. Ses armes sont : *d'argent à la Croix de gueules*.

Cette Ville a un Siègne d'Amirauté établi par le Roi Henri II au mois d'Août 1585, & composé d'un Lieutenant-Général – civil et criminel -, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier, de deux Huissiers & de six Procureurs.

Le Juge de la Ville, de même que le Viguiier, sont nommés par l'Evêque, à qui la Communauté fait une pension féodale de 1208 livres pour tous droits seigneuriaux, lods, censes & directes que l'Evêque céda aux habitans dans le vingt-sixième siècle.

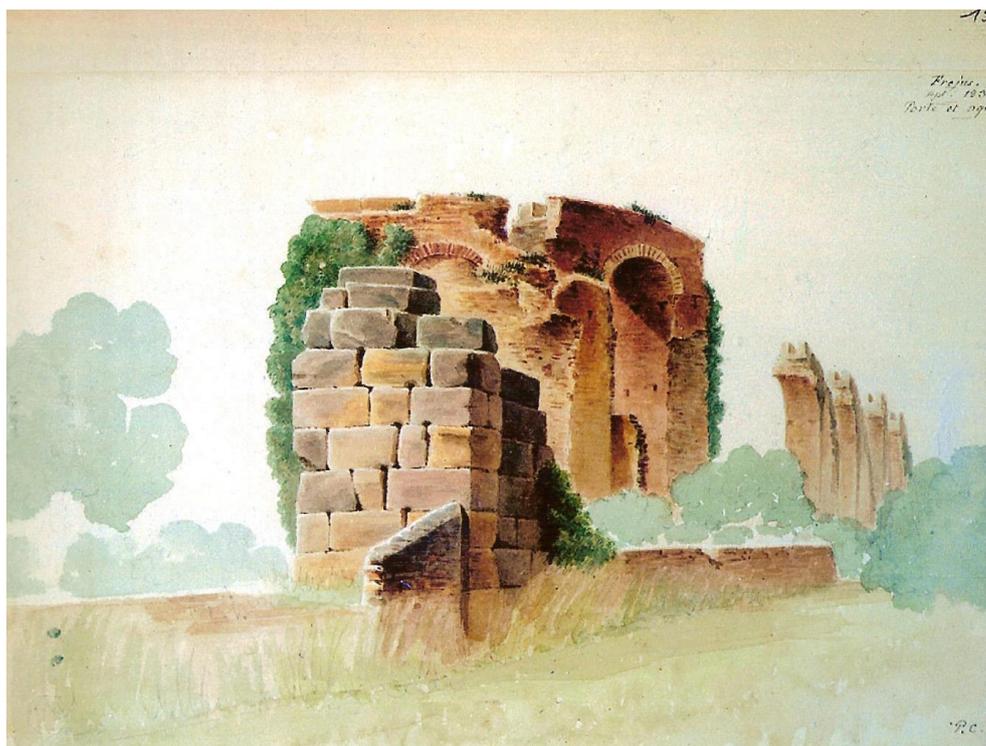
Le Cirque ou Amphithéâtre de Fréjuls est encore assez bien conservé ; il est hors de la Ville près des anciens murs. On y entre par deux portes, dont l'une est à l'E. l'autre au Couchant. Sa longueur est d'environ cent cinquante pas d'une porte à l'autre ; sa forme est presque ovale,

& l'Arène a près de 180 pas de circonférence. Les loges pour placer les Spectateurs étoient divisées en trois rangs ou étages pour les trois ordres des citoyens. La partie la plus élevée étoit destinée pour les citoyens les plus distingués.

Finissons cet article en rappelant à nos Lecteurs que le Port de Fréjuls est aujourd'hui transformé

en jardins potagers ; qu'Auguste y envoya les 300 Vaisseaux qu'il prit sur Antoine à la bataille d'Actium ; que le circuit de ce Port étoit de 2480 pas, suivant l'Historien Girardin qui l'avoit mesuré ; enfin qu'il recevoit encore les Vaisseaux au dixième siècle.

* * *
*



La Porte de Rome

Aquarelle de Pascal Porte, 1831
Musée municipal de Marseille